



MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION ET INTERNAT

LYCEE LAKANAL : CLASSES PREPARATOIRES

- Le montant à régler est dorénavant calculé pour chaque famille en fonction du quotient familial, qui dépend de ses ressources (y compris les prestations familiales), selon une grille définie par la région Ile-de-France.

Pour cela, il est obligatoire de joindre à ce dossier les documents suivants (se référer à l'encadré récapitulatif du dossier pour pouvoir se procurer ces documents) :

- Si vous êtes allocataire Caf en région Ile-de-France :

Fournir l'attestation restauration scolaire que vous aurez préalablement reçue par courrier (ou à défaut, une attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial)

- Si vous n'êtes pas allocataire Caf en région Ile-de-France :

Fournir l'attestation restauration scolaire à compléter par vous-même par le biais d'une calculette accessible sur www.iledefrance.fr/equitables, à laquelle vous devez joindre les justificatifs suivants :

- photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition
- photocopie de l'intégralité du livret de famille
- photocopie des prestations familiales du dernier mois

ATTENTION : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera alors appliqué.

En cas de besoin ou pour toute information complémentaire sur ces démarches, veuillez soit contacter la plateforme téléphonique de la Région Ile-de-France au 0800 075 065 (numéro vert gratuit), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 de fin août à fin septembre, soit vous rendre sur www.iledefrance.fr/equitables.

- Le paiement interviendra dès réception de la facture adressée aux familles au cours du trimestre, selon les modalités précisées sur cette facture.

Nous vous précisons qu'il est également possible de régler les frais de restauration et d'hébergement directement par internet via une application sécurisée pour laquelle vos identifiants vous seront communiqués avec la facture du premier trimestre.

En cas de paiement par chèque, pensez à noter au dos du chèque le nom, le prénom et la classe de l'élève.

- Pour toute information relative au paiement de la demi-pension et de l'internat, veuillez contacter le bureau des frais scolaires au service Intendance (Mlle MENE) au 01.41.87.20.27.